

**LISTE DES DELIBERATIONS  
SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales

-----  
**Séance du 17 décembre 2024**  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présent(e)s : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, Mme LETIN, Mme AUTRET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. MÉLAISNE, M. THOMAS, Mme LOPEZ.

Absent(e)s excusé(e)s : M. KASPAR, Mme ZEPPA (pouvoir à Mme PELTIER), M. FERNANDÈS (pouvoir à Mme NAZE), M. COCHARD (pouvoir à M. ALLUIN), M. VERGNAUD, M. BRIET (pouvoir à Mme AUTRET), M. BURGUIÈRE (pouvoir à M. THOMAS), Mme SZEWZYK, M. ANDRÉ.

Absent(e)s : Mme ROLLOT, M. HERVÉ, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND.

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : 10 décembre 2024

Date d'affichage : 20 décembre 2024

N° de délibération	Sujet	Résultat du vote
2024.94	Attributions de compensation définitives 2024 selon le rapport de la CLETC	Unanimité
2024.95	Classement de chemins ruraux dans le domaine public, appellation de voies sans nom et mise à jour du tableau de classement des voiries et du linéaire de voies communales	Unanimité
2024.96	Motion du conseil départemental sur les finances des collectivités territoriales	3 abstentions

La Maire

Nadège NAZE

